

Ce gallicanisme, M. Nantel, que vous condamnez, savez-vous qui en exposa le plus complètement la doctrine, après que vingt-cinq évêques l'eussent formulée ?

Ne fut-ce pas un homme que vous avez appris à respecter et à admirer ?

N'est-ce pas Bossuet qui disait :

“ Il faut obéir aux princes comme à la justice même. Ils sont des dieux, et participent en quelque façon à l'indépendance divine. Comme en Dieu est réunie toute perfection, ainsi toute la puissance des particuliers est réunie en la personne du prince. Que Dieu retire sa main, le monde retombera dans le néant ; que l'autorité cesse dans le royaume, tout sera en confusion. Considérez le prince dans son cabinet : de là partent les ordres qui font aller de concert les magistrats et les capitaines, les provinces et les armées. C'est l'image de Dieu, qui, assis dans son trône au plus haut des cieux, fait aller toute la nature. Les méchants ont beau se cacher, la lumière de Dieu les suit partout. Ainsi, Dieu donne au prince de découvrir les trames les plus secrètes ; il a des yeux et des mains partout ; les oiseaux du ciel lui rapportent ce qui se passe. Il a même reçu de Dieu, pour l'usage des affaires, une certaine pénétration qui fait penser qu'il devine. A-t-il pénétré l'intrigue, ses longs bras vont prendre ses ennemis aux extrémités du monde ; ils vont les déterrer au fond des abîmes : il n'y a pas d'asile assuré contre une telle puissance.”

Il est vrai qu'après avoir écrit cette pompeuse tirade, Bossuet a été mis à l'*Index* comme un vulgaire CANADA-REVUE.

A quoi bon user de sophisme, M. Nantel, vous qui avez comme ministre prêté serment à

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, Impératrice des Indes.

Par la grâce de Dieu défenseur de la foi !

Voilà comment vous l'avez vous-même nommée, et vous reniez son pouvoir.

Vous avez juré de ne rien entreprendre “ contre sa couronne ni sa dignité ” !

Et vous applaudissez quand des citoyens affolés nient le pouvoir de ses tribunaux séculiers.

Vous avez juré d'arrêter les complots de ceux qui tenteraient de détruire son autorité !

Et vous vous faites complice de la démagogie cléricale en affirmant qu'il existe dans l'Etat un pouvoir autre que la Reine, inviolable, irresponsable et indépendant des lois du royaume.

Mais, M. Nantel, vous nagez à pleine voile dans la trahison, à moins que vous n'ayez pas compris le papier qu'on vous a mis dans la main, ce qui est encore possible.

Voulez-vous donc savoir ce que c'est que le gallicanisme, en dehors des âneries que vous avez déjà entendu débiter par la tourbe des ignorants ?

“ Il se trouve des gens, dit Dupin, qui se mettent à dire : Qu'est-ce donc que les libertés de l'Eglise Gallicane au XIX^e siècle ? Eh quoi, vous en êtes encore là ? C'est aujourd'hui un non sens.

Oui, peut-être pour ceux qui ne sont pas catholiques ou pour les esprits forts qui se piquent de n'avoir aucun culte et de les braver tous. Ceux-là, j'en conviens, n'ont pas besoin pour leur usage de ce que l'on appelle les libertés de l'Eglise Gallicane. Ils en ont assez d'autres, ils ont toutes celles qu'ils se donnent. *Mais pour le catholique, pour celui qui tient à vivre intimement avec sa foi, à ne point s'en séparer, celui-là a besoin de se défendre autrement que les dissidents et les athées. Il faut que sa défense se concilie avec le respect qu'il doit et qu'il veut garder aux choses de la foi et de la hiérarchie.*

Sous ce point de vue, les libertés de l'Eglise Gallicane sont :

1^o Pour les simples fidèles, le moyen de n'être pas opprimés dans l'exercice de leur foi, de ne dépendre que des véritables règles de l'Eglise et non du caprice ou de l'ambition excentriques de tel ou tel de ses ministres.

2^o Pour l'Etat, les libertés de l'Eglise Gallicane n'ont pas cessé d'être ce qu'elles étaient autrefois, suivant la déclaration de 1682, le gage le plus assuré de l'indépendance de la couronne et des droits du pouvoir politique de l'Etat dans tout ce qui regarde les rapports du pouvoir temporel avec le pouvoir spirituel et la police des cultes. *C'est le droit des gens de la France vis-à-vis la Cour de Rome, c'est son droit public à l'égard du clergé national.*

Le voilà le vrai esprit du gallicanisme que M. Nantel trouve incompatible avec nos idées et nos mœurs américaines.

Nous le prétendons autrement compatible que les doctrines obtuses de l'ultramontanisme castor auquel on voudrait nous astreindre et que reflètent les exposés de principes faits à cette mémorable séance de la Cathédrale et les articles émanant de l'archevêché.

Vous aurez beau dire et beau faire, messieurs les théologiens en chambre, jamais vous n'arriverez à prouver que la déclaration officieuse de la *Semaine Religieuse* est une doctrine catholique, je ne dis pas gallicane, pas même ultramontaine.